

Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains

Décision du Président / domaine et patrimoine / autres actes de gestion du domaine privé

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 juin 2020 donnant délégation au Président pour accepter des indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance,

Vu le contrat d'assurance n° 0025 passé avec **GROUPAMA GRAND EST** 101 Route de Hausbergen CS 30014 SCHILTIGHEIM 67012 STRASBOURG CEDEX,

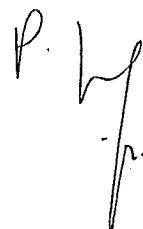
Vu la proposition d'indemnisation de GROUPAMA GRAND EST, du 9 octobre 2025 d'un montant de **109.64 €** correspondant à l'exonération de taxes pour les véhicules électriques,

DÉCIDE

d'accepter la somme de **109.64 €** au titre de cette exonération.

Fait à Niederbronn-les-Bains, le 12 novembre 2025

Le Président,
Patrice HILT



ACCEPTE EXÉCUTOIRE
signé le ... 19/11/2025,
Reçu à la Secrétariat de la préfecture
le ... 19/11/2025

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20251112-DEC2025-020-DE
Date de réception préfecture : 19/11/2025